

**SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 OCTOBRE 2012**

L'an deux mil douze, le lundi 22 octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 octobre 2012, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

Présents : Y. ARCHAMBAUD, V. FRÉDÉRIC, P. GENEAU, P. BARTHO, S. BLANCHARD, H. BOISSON, S. GENAUDEAU, C. GOUIN, B. GUILLET, M. LAURAINNE et S. LAVILLE.

Secrétaire de séance : Stéphane GENAUDEAU

Le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2012 est adopté à l'unanimité.

2012/10/01 - CARTE COMMUNALE : VALIDATION DU CHOIX DU PRESTATAIRE

La commission "Carte communale" s'est réunie le 05 octobre dernier et a dépouillé les offres reçues des 3 cabinets d'urbanisme consultés pour la révision de la carte communale, soit CREA, le Cabinet Françoise DOUTREUWE et URBANhymns.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, retient le Cabinet URBANhymns de SAINT-SAUVANT qui a présenté l'offre la moins-disante, soit 9 000,00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

2012/10/02 - CARTE COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente l'offre reçue des 3 cabinets d'urbanisme consultés pour la révision de la carte communale, soit CREA, le Cabinet Françoise DOUTREUWE et URBANhymns.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, retient le Cabinet URBANhymns de SAINT-SAUVANT qui a présenté l'offre la moins-disante, soit 9 000,00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide financière du Conseil Général au titre du Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes pour un montant de 50 % de 9 000€ HT et de signer tout document relatif à cette affaire.

2012/10/03 - CONVENTION PARTICIPATION SCOLAIRE AVEC BOUGNEAU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations du 28 mars et 14 septembre 2007, à savoir que le transfert de compétences en ce qui concerne les élèves de primaire et maternelle de la Communauté des Communes de la région de Pons vers les autres communes de la CCRP est effectif depuis le 1^{er} janvier 2007.

Cette année, la commune de BOUGNEAU nous adresse une convention pour la scolarisation d'un enfant de notre commune. Le coût annuel sera de 800 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, entérine cette décision et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

2012/10/04 - SUBVENTION À LA FANFARE DE ST FORT SUR GIRONDE

Monsieur le Maire rappelle au conseil la prestation de la Batterie Fanfare Saint-Fortaise lors de notre cérémonie du 8 juillet dernier. Il propose de leur attribuer une subvention de 120 € pour cette prestation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement de cette subvention et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

2012/10/05 - RAGONDINS

Madame Véronique FREDERIC quitte la séance et ne participe pas à la délibération.

Monsieur le Maire rappelle l'intervention d'un piégeur sur les parcelles de maïs cultivées par la famille FREDERIC. 24 ragondins ont ainsi été capturés.

La FDGDON, qui perçoit, à ce titre, une subvention de la CDCHS, refuse la prise en charge de la facture au motif que le professionnel qui est intervenu a des tarifs trop élevés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte, à la majorité (7 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION), la prise en charge de la facture car l'intervention a un caractère d'intérêt général,
- charge Monsieur le Maire de négocier une subvention, même partielle, de la FDGDON au taux pratiqués par leurs adhérents piégeurs.

2012/10/06 - RECENSEMENT DE POPULATION

Retour de Madame Véronique FREDERIC.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ST-SEURIN fera l'objet d'un recensement de population en 2013 et que, pour ce faire, il convient de nommer un coordonnateur communal et un agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2013 :

- crée un poste de coordonnateur communal,
- crée un poste d'agent recenseur,
- inscrira la dépense au budget primitif 2013,
- charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2012/10/07 - QUESTIONS DIVERSES

- Il faut envisager la préparation de terrain pour l'engazonnement et les plantations dans le

lotissement.

- Ligne électrique qui longe le lotissement : ERDF a refusé au prétexte que cette opération incombe au SDEER. Un courrier va être adressé au Directeur du SDEER en ce sens.
- Villages Fleuris : nous avons reçu un bon d'achat de 125 €, la commande est à passer avant le 15 novembre.
- Décision est prise à l'unanimité de distribuer des avis d'obsèques lors des prochains décès sur la commune pour que tout le monde soit informé.
- Chemin blanc : la COLAS doit revenir faire le nécessaire après les vendanges.
- Église : relancer Mme DOUTREUWE pour obtenir un devis.
- Il conviendrait de prévoir un « Jardin du Souvenir » pour la dispersion des cendres dans le cimetière.
- Cyprès du cimetière : il y en a un qui salit particulièrement les tombes.
- Tivolis : à acheter conjointement avec celui du Comité des Fêtes.
- Rue des Jardins Fleuris : envisager rapidement des travaux de voirie car lors d'averses importantes, l'eau coule directement sur le terrain de Stéphane GENAUDEAU qui est à la limite de l'inondation. Il faudrait peut-être creuser un fossé le long de la route.
- Bibliothèque : le Conseil Régional nous a accordé une subvention de 1 500 € pour l'achat de rayonnages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 h 45.

Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

V. FREDERIC

P. GENEAU

P. BARTHOU

S. BLANCHARD

H. BOISSON

S. GENAUDEAU

C. GOUIN

B. GUILLET

M. LAURINE

S. LAVILLE